

CODE D'ÉTHIQUE DE LA LIGUE DE DÉVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUÉBEC

1) BUT DU CODE D'ÉTHIQUE:

La ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec qui regroupe les meilleurs joueurs de hockey de 15-16 et 17 ans du Québec a comme objectif de développer ces jeunes joueurs tout en les supportant dans la poursuite de leurs études à l'intérieur d'équipes qui sont rattachées à des maisons d'éducation. La Ligue a établi certaines orientations lui permettant d'atteindre son objectif de développement de façon significative :

Mission : Permettre le développement optimal de tous les joueurs de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec.

Valeurs : Respect, équité et développement optimal des jeunes sur les plans sportif, scolaire, social et sur la globalité de leur personne.

Principe de discrimination : La Ligue souscrit entièrement au principe fondamental que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'égalité des droits et libertés de la personne en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondées, non limitativement, sur la race, le sexe, la couleur, la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, le handicap ou la condition sociale ou en relation avec tout autre motif de discriminations prohibé par la loi. De ce fait, la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec s'engage à ne tolérer aucun comportement ou toute forme de discrimination tel qu'indiqué.

À ce titre, le présent code d'éthique a été établi dans le but de sauvegarder et de promouvoir ces orientations tout en protégeant la réputation de la ligue de hockey Midget AAA du Québec et en assurant sa pérennité. Il détermine des attitudes et des comportements jugés appropriés pour une saine pratique du hockey dans cette Ligue et pour l'image de celle-ci.

1) CHAMP D'APPLICATION :

Ce code d'éthique s'applique à tous les membres de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, c'est-à-dire à toute personne qui joue un rôle dans la direction de la Ligue, dans ses opérations et ses activités ou dans une équipe qui évolue dans la Ligue.

2) AUTORITÉ ET REVISION DU CODE :

Le présent code d'éthique est sous l'autorité de la direction de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec.

Des règles peuvent être soit modifiées ou ajoutées après approbation lors de l'assemblée générale annuelle de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec.

4) PRINCIPES, VALEURS ET MODALITÉS D'OPÉRATION :

4.1) Principes et valeurs fondamentales :

Le code d'éthique de la ligue de développement de hockey Midget AAA du Québec repose sur quatre (4) principes directeurs et priorise cinq (5) valeurs fondamentales :

- 4.1.1) Tous les membres de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec ont comme obligation d'adhérer aux règlements de la Ligue et à ceux de Hockey Québec.
- 4.1.2) Ce code d'éthique sert de guide pour les membres de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec dans leur propre conduite quant aux gestes à poser et ceux à éviter dans un souci d'éducation, d'esprit sportif, de sécurité, de respect, et d'intégrité : cinq (5) valeurs fondamentales priorisées.
- 4.1.3) Dans tous les aspects de leur travail et de leurs interventions reliés aux opérations et aux activités de la Ligue, les membres doivent intégrer et démontrer dans leurs attitudes et leurs comportements, les valeurs ciblées par la Ligue et veiller à respecter en tout temps l'esprit et les exigences particulières du présent code d'éthique. Il revient donc à chaque membre de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, de faire siennes les règles de conduite présentées dans ce Code et de les respecter.
- 4.1.4) La mission, les valeurs, les règlements de la Ligue et le code d'éthique ainsi que la sécurité et le bien-être des joueurs doivent toujours prévaloir et ils ne doivent jamais être sacrifiés au profit du prestige, de la gloire personnelle ou de la victoire.

4.2) Modalités d'opération :

- 4.2.1) Les administrateurs de chaque équipe : Ils ont la responsabilité de respecter le code d'éthique, de le faire connaître aux membres de leur équipe, de leur rappeler qu'ils doivent respecter les règles d'éthiques indiquées et s'il le faut, d'orienter leur conduite en fonction de ce code.
- 4.2.2) Les dirigeants de la Ligue : Ils ont pour leur part, la responsabilité de respecter le code d'éthique, de s'assurer de faire respecter ces règles et de prendre des mesures adéquates pour régler les dérogations. À cet effet, le comité de discipline et la direction de la Ligue ont comme rôle d'évaluer chaque situation de manquement au code d'éthique et d'émettre soit un avertissement, une sanction ou une mesure disciplinaire selon la gravité de la situation, et les conséquences de celle-ci ou dans le cas de récidive.

5) DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA LIGUE ET DES ÉQUIPES :

Les administrateurs ont la responsabilité ultime de la qualité du climat de pratique du hockey dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec. Ils doivent s'assurer en faisant preuve de respect et d'intégrité, que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et que le hockey dans la Ligue poursuive des fins éducatives et sociales.

Pour bien remplir leur rôle, les administrateurs doivent se conformer aux normes déontologiques suivantes :

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	<p>5.1) Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes leurs décisions et leurs actions;</p> <p>5.2) S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes établis et des valeurs préconisées;</p> <p>5.3) Promouvoir chez tous les membres de leur organisation, la participation à du perfectionnement afin d'améliorer les services offerts;</p>
Esprit sportif	<p>5.4) S'assurer que l'intérêt de la Ligue soit au centre de toute décision et auprès des partenaires, des bénévoles et des collaborateurs et faire la promotion du présent code d'éthique, de l'esprit sportif, de l'engagement social et civique;</p> <p>5.5) Exercer une surveillance étroite sur les attitudes et les comportements de tous les effectifs de leur organisation et faire disparaître les aspects potentiellement négatifs au hockey et à l'image de la Ligue. Prendre des sanctions envers les membres qui ne sont pas au service des joueurs, du hockey ou qui ne respectent pas la mission et les valeurs de la Ligue ainsi que le code d'éthique;</p> <p>5.6) Prendre tous les moyens nécessaires afin que les gestes de violence et de brutalité soient absents dans la pratique du hockey dans la Ligue et ne tolérer aucun usage de drogue, de dopage et de consommation d'alcool;</p> <p>5.7) Ne tolérer aucune forme de harcèlement abusif ou de violence sur le plan physique, psychologique ou verbale de la part de toute personne que ce soit un joueur, un administrateur, un membre de l'organisation, un entraîneur, un parent ou un spectateur et intervenir auprès des personnes en cause pour éliminer ce genre de situation;</p>
Sécurité	<p>5.8) S'assurer que les lieux, les installations, les équipements, l'environnement et les règles du jeu soient propices à une pratique saine du hockey et correspondent aux intérêts, à la sécurité, au bien-être et aux besoins des joueurs :</p>

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Respect	5.9) Traiter en tout temps avec respect et équité, les joueurs, les entraîneurs, les parents et tous les membres de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec et ne tolérer et éviter tout forme de conduite discriminatoire ; 5.10) Lors d'une déclaration publique ou en s'adressant personnellement aux représentants des médias, traiter avec respect toutes les personne impliquées dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec. S'abstenir de s'en prendre de façon abusive aux officiels et aux autres membres de la Ligue et éviter de tenir des propos dégradants ou de faire des déclarations jugées préjudiciables aux intérêts et à la réputation de la Ligue;
Intégrité	5.12) S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de la Ligue soit offerte à tous les hockeyeurs indépendamment de l'âge, du sexe, de la couleur de la peau, de la religion, de la race, ...; 5.13) Maintenir des contacts continus et accommodants avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur; 5.14) Transmettre à la direction de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, avec précision, clarté et véracité, toute information demandée reliée aux opérations de la Ligue.

6) DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ENTRAÎNEURS :

Les entraîneurs doivent avant tout être conscients de l'importance de leur rôle et de la grande influence qu'ils ont sur leurs joueurs et leur entourage. Ils doivent assumer une mission d'éducation et de développement global des jeunes sur le plan physique, morale, sociale et du côté de leur réussite scolaire et se montrer dignes de cette responsabilité.

Pour bien remplir leur rôle, les entraîneurs doivent se conformer aux normes déontologiques suivantes :

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	6.1) Considérer le hockey non pas comme une fin en soi mais comme un moyen et une opportunité d'éducation. Éviter le découragement dans la défaite et la vanité dans la victoire. Prioriser le bien-être et les intérêts de leurs joueurs et agir en fonction de leur développement comme hockeyeurs et comme personnes en tenant aussi compte de la réussite dans leurs études; 6.2) Éviter toute consommation de drogue et d'abus de boissons alcooliques et s'opposer activement à l'usage de drogue, de dopage et à la consommation d'alcool;

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	6.3) Se préoccuper de participer à du perfectionnement afin d'atteindre un plus haut niveau de compétence pour améliorer les services offerts :
Esprit sportif	<p>6.4) Connaître et se conformer aux règles du hockey amateur en tout temps, les faire connaître et rappeler à tous que les règlements visent à protéger les joueurs et la nature du hockey ;</p> <p>6.5) À l'égard de ses propres joueurs ou des joueurs de l'équipe adverse, s'abstenir de faire usage de toute forme de harcèlement abusif ou de violence sur le plan physique, psychologique ou verbale, refuser de tolérer ce genre de situation et faire prendre conscience aux joueurs de leurs responsabilités en matière de sécurité;</p>
Sécurité	<p>6.6) Tenir compte des capacités et des limites des joueurs en s'assurant que les activités et les exigences d'effort et de temps conviennent à l'âge, à l'expérience, à la capacité et à la condition physique et psychologique des joueurs;</p> <p>6.7) Considérer avant tout la santé future et le bien-être des joueurs au moment de prendre une décision sur la capacité d'un joueur blessé de poursuivre ses activités sportives;</p> <p>6.8) S'abstenir de travailler dans des contextes inadéquats et présentant des risques pour la santé et la sécurité des joueurs;</p>
Respect	<p>6.9) Traiter en tout temps avec respect et courtoisie, les officiels et leurs décisions, les joueurs, les parents, les membres des équipes adverses, leurs supporteurs et toutes les personnes impliquées dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec ne tolérer et éviter toute forme de conduite discriminatoire ;</p> <p>6.10) Lors d'une déclaration publique ou en s'adressant personnellement aux représentants des médias, traiter avec respect toutes les personnes impliquées dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec. S'abstenir de s'en prendre de façon abusive aux officiels et aux autres membres de la Ligue et éviter de tenir des propos dégradants ou de faire des déclarations jugées préjudiciables aux intérêts et à la réputation de celle-ci;</p>
Intégrité	<p>6.11) Projeter une image favorable au sport et à la Ligue par leur tenue vestimentaire et leurs comportements;</p> <p>6.12) Transmettre à la direction de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, avec précision, clarté et véracité, toute information demandée reliée aux opérations de la Ligue.</p>

7) DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES JOUEURS:

Pour bénéficier au maximum de la pratique du hockey dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, les joueurs doivent avoir des attitudes et des comportements qui découlent de l'esprit sportif et des valeurs préconisées dans la Ligue.

Les joueurs qui évoluent dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec doivent se conformer normes déontologiques suivantes :

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	7.1) Jouer pour s'amuser en se rappelant que le hockey n'est pas une fin en soi mais un moyen pour se développer comme joueur et comme personne et éviter le découragement dans la défaite et la vanité dans la victoire;
Esprit sportif	7.2) Observer rigoureusement les règles du jeu et le code d'éthique et accepter les décisions des officiels en se rappelant qu'ils sont là pour faire appliquer le livre de règlements afin d'empêcher qu'un joueur ou une équipe jouisse d'un avantage injuste, illégal et non conforme aux règles de pratique du hockey; 7.3) Rester maîtres d'eux-mêmes afin que le hockey, un sport robuste, ne devienne un sport brutal et violent et être conscients de leurs responsabilités vis-à-vis la sécurité des adversaires;
Respect	7.4) Traiter avec respect les personnes impliquées, leurs coéquipiers, les lieux de pratique, les officiels, les adversaires et leurs supporters et éviter toute forme de conduite discriminatoire ;
Intégrité	7.5) Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire, au bénéfice de son organisation et de la Ligue et éviter toute consommation de drogue et de boissons alcooliques.

8) DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES OFFICIELS:

Aucun match de hockey ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels impartiaux et compétents. Le livre de règlements est le guide de l'officiel qui doit s'en servir pour empêcher qu'une équipe ou un joueur jouisse d'un avantage injuste, illégal et non conforme aux règlements. La qualité de la prestation des officiels est primordiale à la sécurité des joueurs et au contexte de la pratique du hockey.

Pour bien remplir leur rôle d'officiels dans la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, ces derniers doivent se conformer aux normes déontologiques suivantes :

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	8.1) Donner avec précision, clarté et tact les explications et interprétations dont les capitaines et entraîneurs ont besoin

7

VALEURS	NORMES DÉONTOLOGIQUES
Éducation	8.2) Se préoccuper de participer à du perfectionnement afin d'atteindre un plus haut niveau de compétence pour améliorer ses prestations et partager ses acquis avec ses collègues officiels :
Esprit sportif	8.3) Ne tolérer en pénalisant sans hésiter, toute utilisation de violence et toute action mettant la sécurité des joueurs en jeu ainsi que tout geste contraire à l'esprit sportif;
Sécurité	8.4) Se préoccuper durant sa prestation, en premier lieu de la protection, de la sécurité et du bien-être des joueurs puis du déroulement du jeu conforme aux règlements; 8.5) Suggérer la modification ou l'ajout de règlements dans le but d'améliorer la sécurité des joueurs et la pratique du hockey;
Respect	8.6) Faire preuve de respect et de courtoisie envers les joueurs, les entraîneurs et les personnes impliquées dans la Ligue ne tolérer et éviter tout forme de conduite discriminatoire ;
Intégrité	8.7) Connaître et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité; 8.8) S'assurer de faire preuve de constance et de cohérence dans leurs décisions et éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des joueurs; 8.9) S'abstenir de compenser pour une mauvaise décision ou une erreur et à la place, continuer à jouer son rôle avec calme, confiance, détermination et justice; 8.10) Éviter les longues discussions avec les entraîneurs au banc des joueurs; 8.11) Transmettre à la direction de la ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec, avec précision, clarté et véracité, toute information demandée reliée aux opérations de la Ligue

Le présent code d'éthique a été inspiré des codes d'éthique de Hockey-Québec, de celui l'Association canadienne des entraîneurs et du code d'éthique de l'UNESCO (Éducation physique et sport).